

Rapport moral 2020

2020 est l'année où les gens commencent à prendre la mesure des conséquences de la déforestation qui depuis longtemps favorisait l'émergence de nouvelles maladies. Cette fois, il s'agirait d'un virus de chauves-souris qui plonge l'humanité dans l'angoisse et fait basculer l'économie mondiale dans le chaos.

Aussi, le monde d'après ne doit pas être le monde d'avant si nous ne voulons pas connaître de pires désastres.

Pendant le confinement, beaucoup ont plébiscité le « vivre et consommer autrement » qui renvoie à des modes de production agricole respectueux du vivant. Cette démarche nous ramène à nos actions quotidiennes et locales qui, sans cesse, croise la mondialisation : les agriculteurs conventionnels détruisent le bocage pour intensifier l'élevage. Ils cultivent du maïs ici, importent du soja du Brésil. Aussi, promouvoir la transition agricole, **défendre le bocage, c'est aussi lutter contre la déforestation en Amazonie.**

Nous avons, également, dû, intervenir dans la vente d'ivoire illégale liée à des trafics organisés à l'autre bout du monde.

La globalisation de l'économie a de plus en plus de ramifications et d'incidences sur nos actions locales. L'urgence climatique en témoigne.

Malgré le confinement et la situation sanitaire, notre association s'est montrée particulièrement dynamique. Cette réussite nous la devons à un nombre d'adhérents en hausse tant individuels qu'associatifs, à des administrateurs et des bénévoles qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à Manche Nature et à une équipe de salariées particulièrement impliquée dans ses missions. Grâce à nous toutes/tous, notre association est représentée dans de nombreuses structures (CDPENAF – Comité Départemental de la Préservation des Espaces Agricole et Forestier–, CDNPS – Comité Départemental de la Nature, des Sites et des Paysages–, groupes de pilotage des captages d'eau, des PLUI, comités de suivi...) et à des groupes de travail (PAC...).

D'aucuns diront que nous ne donnons que des avis. Certes... mais nos positions, nos argumentaires font parfois basculer les décisions du bon côté.

Mais, surtout, cet investissement nous apporte beaucoup d'informations concrètes qui enrichissent les analyses collectives et nous aident dans la prise de décisions lors des recours juridiques et des dépositions aux consultations.

Cette dynamique nous a permis de maintenir la plupart de nos projets qui ne nécessitaient pas de présentiel et même de conforter notre équilibre financier.

Mais, devant les **urgences environnementales, beaucoup reste à faire.** En ces temps inquiétants où le changement climatique et l'érosion de la biodiversité pourraient selon le chercheur suédois Johan Rockström « entraîner le système terrestre vers un nouvel état potentiellement destructeur, sinon pour la planète, au moins pour ses habitants. » nous avons besoin de vous toutes et tous

Pour préserver à notre échelle l'environnement et réenchanter le monde qui nous entoure, nous invitons le plus grand nombre à venir nous rejoindre.

Bilan d'activités 2020

L'année 2020, a été marquée par les élections municipales et communautaires. L'émergence des communautés de communes qui deviennent des actrices incontournables en termes d'aménagement du territoire interroge. Elles jouent, dorénavant, un rôle essentiel en matière de biodiversité et d'environnement, notamment à travers l'élaboration des PLUi. Aussi, la nouvelle réglementation prévoit que, dorénavant, des élu-es en « voie directe » pour les communes de plus de 1000 habitant-es ou des représentant-es des conseils municipaux (adjoint-es au maire ou simples conseiller-es pour les communes de moins de 1000) pourront y siéger.

Les membres du bureau ont voulu prendre en compte ces évolutions en modifiant la composition du bureau et du bureau élargi. La composition du **bureau** dépend de l'article 9 de nos statuts, celle du **bureau élargi** peut être réglementée par un ajout à notre règlement intérieur adopté lors de notre précédente assemblée générale de février 2020.

Ainsi les membres du bureau proposent de mettre en cohérence notre article 9 dernier alinéa de nos statuts, qui précise : « *La qualité de membres du bureau est incompatible avec celle :*

_de Maire ou Maire adjoint, de conseiller territorial, de parlementaire ;

_de cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat, dès lors que les fonctions exercées sont susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêt »,

avec les nouvelles évolutions législatives en proposant la mouture suivante (en gras couleur verte les modifications) :

« *La qualité de membres du bureau est incompatible avec celle :*

_de Maire ou Maire adjoint, de conseiller(e) municipal(e), de conseiller(e) communautaire, de conseiller (e)territorial(e), de parlementaire ; .

_de cadre de la fonction publique territoriale ou d'État, dès lors que les fonctions exercées sont susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêt ».

L'évolution proposée par le bureau de nos statuts devra donc être approuvée par une **Assemblée générale extraordinaire**. Le bon sens indique qu'elle doit se tenir en présentiel.

De même, le bureau a décidé de compléter notre règlement intérieur (par décision prise en réunion plénière le 18 décembre 2020) par l'ajout d'un article 4 pour d'ores et déjà appliquer ce principe de compatibilité aux membres du **bureau élargi**. En effet, si cette évolution n'est pas prise en compte, nous risquons de nous trouver dans des situations de conflits d'intérêt à terme, ce qui est toujours désagréable à traiter lorsqu'elles se posent.

Compte tenu des interrogations voire des inquiétudes suscitées par ces modifications, il est tout autant difficile de soumettre ces évolutions à l'approbation des adhérents de manière virtuelle. Elles nécessitent un débat de « vives voix » ; ce qui ne pourra sans doute pas se tenir rapidement au vu des restrictions de rassemblement liées à la situation sanitaire. C'est pourquoi, en prenant en compte le dernier article de notre règlement intérieur (« *Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le bureau à la majorité simple des membres. Les modifications seront portées à la connaissance de l'Assemblée générale suivante pour*

approbation »), cette modification s'applique dans l'attente de sa soumission à l'approbation lors de la prochaine **assemblée générale ordinaire en présentiel** également.

Il est bien évident que les élu-es qui le souhaitent peuvent toujours adhérer à Manche-nature.

Rappel : Manche – Nature a des statuts et un règlement intérieur. (en annexes)

Pour modifier les statuts, il faut une assemblée générale extraordinaire – article 20

Pour modifier le règlement intérieur, il faut une décision du bureau à la majorité simple de ses membres. Les modifications sont, ensuite, portées à la connaissance de l'Assemblée générale suivante pour approbation.

L'année 2020, c'est, aussi, le début de la pandémie qui nous a conduit au premier confinement. Nous avons dû nous adapter pour poursuivre le travail engagé. Si nous avons dû reporter ou annuler certaines de nos activités en présentiel, nous avons maintenu et même amplifié nos projets. Nous regrettons, toutefois, la qualité des échanges que nous apportaient nos rencontres authentiques.

Ce bilan d'activités n'est pas exhaustif et complète les bilans juridique et naturaliste.

Vous pouvez, aussi, retrouver le déroulé de nos activités sur le site de Manche Nature.

Pour une agriculture respectueuse du vivant

Les pesticides

☛ Lors du confinement, les pics de pollution aux particules fines se sont succédés. Ils étaient directement liés aux épandages agricoles. Les scientifiques du collectif « Air, Santé, climat » se sont inquiétés. La directrice de recherche à l'Inserm a, alors, rappelé qu'« *Un premier mécanisme est bien connu, c'est que la pollution abîme les muqueuses des voies aériennes. Abîmées, elles sont moins robustes et laissent pénétrer le virus. Mais le virus pourrait se retrouver aussi dans la pollution de l'air, mélangé aux particules de petite taille. La pollution est donc un cofacteur à minima.* »

Le 21 mars 2020, le collectif « Air-Santé-Climat » interpellait l'Etat sur « *la nécessité de limiter drastiquement les épandages agricoles afin de tout mettre en œuvre pour limiter la propagation du virus.* » en adressant un courrier à l'ensemble des préfets.

Manche Nature a relayé cette demande dans une lettre ouverte adressée au préfet. Ce qui a vivement fait réagir les tenants de l'agriculture industrielle.

☛ Dans la foulée, Manche Nature a été invitée à participer au comité de suivi de la « charte d'engagement des utilisateurs des produits phytosanitaires de la Manche » dite « Charte Riverains » sous l'égide de la chambre d'agriculture.

Son contenu n'a pour seul objectif que de restreindre encore les obligations particulièrement minorées données par la loi EGALIM et les textes légaux s'y référant. Il s'agit de réduire les

distances d'épandages, déjà notoirement insuffisantes : Cinq mètres pour les cultures dites basses (légumes, céréales...), 10 mètres pour les cultures hautes (fruitiers, vignes...).

« Manche Nature a refusé de participer au comité de suivi de cette charte dont le contenu et l'élaboration révèle une véritable mascarade » écrivions-nous dans la presse.

Nos positions sont aujourd'hui validées par le Conseil Constitutionnel. Ainsi, le 19 mars dernier, il déclarait les modalités de concertation prévues contraires à la constitution.

Les méthaniseurs et les élevages industriels

☛ La question des pesticides devient de plus en plus prégnante avec la politique visant la production de méthane, réponse inadaptée face à la nécessité, enfin, reconnue de réduire l'utilisation des énergies issues des matières fossiles. Pas moins d'une trentaine d'installations prévue en ce moment ; nous devrions en compter 90 à terme si nous n'obtenons pas de moratoire.

Pour produire du méthane, les agriculteurs ont besoin de lisier, de maïs ou d'autres cultures en grande quantité.

Ces installations favorisent l'augmentation des élevages industriels (sous stabulation) et des surfaces cultivées avec de graves dommages et risques environnementaux. De plus, elles nécessitent beaucoup de surfaces retournées pour résorber les digestats.

Les lisiers sont entreposés dans d'énormes cuves qui sont à l'origine, en cas de rupture, de pollutions quasi irrémédiables des cours d'eau, interdisant dans certains cas la consommation de l'eau courante par les habitants. Les cultures nécessaires pour pourvoir le méthaniseur en matière sèche entraînent encore l'augmentation des intrants chimiques.

Ce sera encore plus de terres labourées sans haies ni talus. La destruction du bocage s'accélère.

Le Bocage : beaucoup d'inquiétudes

Devant les disparitions inquiétantes des haies bocagères dans le département, nombre de citoyens inquiets pour la biodiversité, ont pris l'habitude de contacter soit leur maire, soit leur communauté de communes, soit les associations environnementales et notamment notre association qui œuvre pour la protection de la nature et de l'environnement depuis plus de 30 années.

Son expertise et ses compétences en ont fait un interlocuteur particulier de ces citoyens, lanceurs d'alertes, sentinelles de l'environnement.

L'association Manche Nature s'est dotée depuis quelques mois en raison du nombre d'interrogations d'une **commission bocage**.

Cette commission a mis en place sur le site de l'association : Manche-Nature.fr, une **fiche de signalement** que tout un chacun peut renseigner au maximum de ses connaissances, permettant ainsi aux bénévoles de l'association de vérifier et compléter la fiche notamment afin de déterminer si la haie est modifiée, arrachée, arasée, conformément aux textes en vigueur, et vérifier également s'il y a atteinte aux espèces protégées.

Afin de faire connaître cette plate-forme, Manche Nature a publié dans la presse tous supports confondus, un communiqué de presse qui a généré les foudres de la chambre d'agriculture, puis de la FDSEA.

Entre décembre 2020 et janvier 2021, ce sont 26 signalements répertoriés qui ont été portés à la connaissance de l'association Manche Nature, qu'elle vérifie, et, le cas échéant, transfère aux administrations compétentes.

L'association siège également dans diverses commissions des services de l'État, notamment la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) qui se décline en plusieurs sous-commissions Paysages, Sites, Faune sauvage, Carrières.

Dans ces commissions, notamment la CDPENAF, il est procédé à l'examen des modifications de PLU, des PLUi, des SCOT (mise en place ou révision) et son rôle est de veiller à la consommation d'espace agricole en préservant justement les espaces naturels, agricoles et forestiers.

De ce fait, et de plus en plus souvent, nous sommes amenés à siéger dans les commissions de préparations de ces documents d'urbanisme que ce soit la révision du SCOT de la Baie ou d'élaboration des PLUi (Plans locaux d'Urbanismes intercommunaux).

Manche Nature attire l'attention des citoyens sur les PLUi en cours d'élaboration. Lors des réunions préparatoires qui se déroulent actuellement et auxquelles sont invitées les associations environnementales et les citoyens, il est important de mettre l'accent sur la réalisation d'un diagnostic haies intégral, y compris en zones urbanisées, afin d'y introduire une protection maximum, sans hésiter à avoir recours au classement EBC. (Espace Boisé Classé)

Des mesures de protection peuvent être prises tant par le Conseil Départemental que par les Communautés de communes.

Actuellement, nous entendons parler à grand renfort de communication du **Plan de Relance Gouvernemental** pour favoriser la replantation. Qu'en penser ?

Ce plan prévoit pour l'ensemble de la Normandie la **replantation de 443 km de haies** alors que la DREAL déplore la **destruction de 1800 km annuels** !

Sans commentaire...

Pour défendre le Bocage, Manche-Nature s'appuie sur le respect du droit existant. Aujourd'hui une nouvelle piste s'offre aux citoyens : **les ORE (Obligation Réelle Environnementale)**

De quoi s'agit-il ?

L'ORE a été créée par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la bio-diversité, de la nature et des paysages, l'obligation réelle environnementale permet à un propriétaire de vendre son bien en le grevant d'une obligation de protection de sa biodiversité. Attachée au bien et non à la personne qui en a la possession, l'obligation réelle environnementale se transmettra de contrat en contrat. Il s'agit d'un instrument potentiellement très intéressant de protection de l'environnement qui témoigne d'un progrès du droit privé de l'environnement mais aussi de notre conception du droit de propriété, lequel peut - être ainsi exercé à des fins d'intérêt général.

Encore peu connu, Manche Nature entend faire connaître ce dispositif en 2021 et renforcer ses actions en faveur du bocage.

La qualité des eaux

De nombreux signalements concernent la pollution des cours d'eau. Les causes sont variées, néanmoins l'agriculture intensive contribue à dégrader de manière générale la qualité des eaux. Manche-Nature recherche les solutions les plus adaptées aux cas qui nous sont remontés pour prévenir ou réparer les atteintes à ce milieu fragile. Le sujet étant transversal, elle est amenée à le traiter en agissant sur d'autres domaines : préservation du bocage, lutte contre les produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels et agricoles, respect de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement...

Les zones de captage n'échappent pas à la règle.

Manche Nature participe à différents COPIL (Comité de Pilotage) de captage d'eau et fait des propositions pour favoriser la transition agricole. C'est un aspect qu'il nous faudra approfondir en 2021.

Renforcer le partenariat pour favoriser la transition agricole

☛ La lutte contre les pesticides, Manche Nature l'a, aussi, menée en collaboration avec « **nous voulons des coquelicots** ». Les membres de Manche de Manche Nature ont participé aux rassemblements et à leur animation. Deux conférences ont été coorganisées à COUTANCES. L'une traitant de la disparition des oiseaux. La seconde était consacrée aux conséquences sanitaires de L'utilisation des pesticides lors d'une conférence animée par des membres du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest.

☛ Pour la première fois Manche Nature devait participer **au Festival AlimentTERRE** coordonné par le **CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale)** qui œuvre pour une agriculture et une alimentation durables et solidaires.

Ce festival propose des films. Le thème retenu était : « Notre avenir se joue dans nos assiettes ». Le confinement ne nous a pas permis de l'organiser mais le partenariat est lancé.

☛ Cette année, nous avons accompagné 4 collectifs à se constituer ou à reprendre de l'activité alors qu'ils étaient en sommeil : « Un air sain à Saint Ovin », « Saint Sauveur Nature et Environnement » et un(e) association à Pirou. Enfin, nous avons travaillé de concert avec l'association de Canisy contre la construction d'un méthaniseur.

☛ Manche - Nature travaille dès que cela est possible avec les associations locales dont vous retrouverez les noms sur le site dans les annexes du bilan d'activités.

Pour un modèle urbain respectueux de la biodiversité

Manche Nature est intervenu sur de nombreux dossiers qui ont fait l'objet d'un suivi juridique et précisé dans le bilan juridique de l'association. Nous ne les reprendrons donc pas ici.

À noter que Manche Nature a déployé beaucoup d'énergie pour limiter les appétits des promoteurs sur la région de Granville et sur la zone côtière qui pose, aussi, des enjeux spécifiques avec la montée des eaux.

Le Littoral une zone fragile

Sur le littoral, nous sommes dans une situation schizophrène. Depuis 2014, les communautés de communes du littoral Ouest Cotentin travaillent de concert pour élaborer un projet « Notre Littoral pour demain » pour anticiper les conséquences du changement climatique pour la Côte des havres qui s'étend de Barneville-Carteret à la Vanlée. Ces havres représentent une unité géographique avec ses interactions hydrosédimentaires (direction des courants et du sable qu'ils charrient) qui doivent être prises dans leur ensemble.

Les constats qui émergent de la première partie des études menées sont partagés.

Ainsi, il a bien été affirmé qu'il fallait d'ores et déjà envisager le retrait de nombre d'activités du littoral proche, ce sur quoi nous sommes d'accord bien que les échéances n'aient pas été données. Dans l'attente de l'adoption d'un plan stratégique pour faire face à ces évolutions, nous avons quelques inquiétudes...

En effet, il semble que pour le moment, les représentants des communautés de communes, des municipalités, des professionnels, des résidents du bord de mer souhaitent continuer les travaux d'enrochement, de bétonnage, de déplacement de sable, et autres travaux inutiles pour protéger des zones de toutes façons condamnées. Ces choix conduisent les responsables du projet à proposer l'extraction de sable dans les havres en menaçant leur biodiversité encore riche.

De plus, dans un contexte où la loi Littorale est de plus en plus mise en cause, aucune instance, des communes au Département, en passant par les communautés de communes ou la Préfecture n'affirme sa volonté d'instaurer un moratoire pour éviter notamment toute implantation nouvelle sur ces territoires reconnus fragiles.

Bien au contraire, nous constatons que de nouvelles zones pavillonnaires se déploient sur des aires condamnées à court ou à moyen terme.

Ces zones protégées par la loi littorale suscitent donc beaucoup de convoitises qui font l'objet de suivi juridique (cf. bilan d'activité juridique)

Pour être plus efficace sur ce secteur, Manche - Nature travaille en partenariat étroit avec le conservatoire du littoral.

En ce qui concerne les îles Chausey dont le taux de fréquentation est très inquiétant, nous avons, aussi, noué d'étroites relations avec l'Association de Promotion des Ports de Granville (AAPG).

Conclusion :

Ce rapport d'activités est à la fois cohérent et complexe. Complexe car tous les domaines où l'économie a des conséquences écologiques sont traités et de nombreux facteurs interagissent.

Cohérent car la stratégie de notre association intègre la sensibilisation, l'information, la formation, la participation aux instances, la concertation mais aussi l'opposition en toute indépendance (Manche-Nature fonctionne quasiment sans subvention) lorsqu'il faut défendre une cause environnementale.

Nos succès, nous les devons à la mobilisation de nos adhérents qui mettent leurs compétences spécifiques et diversifiées au service de l'association. A souligner, l'engagement sans faille de notre équipe de naturalistes reconnue par leurs pairs sur le plan national voire international.

Il faut également rappeler que notre indépendance financière, si précieuse, est due à la mobilisation sans faille de nos donateurs et donatrices.

Notre réussite est tout autant le fruit de l'engagement de nos salariées.

Enfin, nous élargissons, sans cesse, notre réseau d'associations partenaires à la fois dans notre département mais, aussi, sur le plan inter-régional ; ce qui nous permet de mettre en synergie nos forces pour mieux défendre la biodiversité.

Nos compétences sont de plus en plus reconnues à tel point que les habitant·e·s de ce département s'adressent de plus en plus à Manche-Nature quand ils rencontrent un problème environnemental.

Nos analyses sont aussi, très souvent, confortées par des décisions de justice (75 % d'entre elles en 2020).

Dans ce contexte, Manche-Nature vient d'être sollicitée pour effectuer des consultations juridiques à la Maison du droit et de la justice à Saint Lô.

Les dernières élections municipales ont vu de nouvelles équipes se mettre en place, pour certaines beaucoup plus ouvertes aux questions environnementales. Peut-être pourrons-nous travailler en partenariat pour mener à bien certaines actions de préservation du milieu, mais rassurez-vous en gardant toute notre indépendance.

2021 verra les élections régionales. Les principes d'une nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) se dessineront... de nouveaux espoirs naîtront, peut-être, autour d'un modèle agricole plus respectueux du vivant. En tout cas, nous militerons pour. Nous poursuivrons le travail engagé.

Le Bureau, avril 2021.

Inventaire des activités 2020

Adhésions

15 associations et 293 personnes soit :

308 Adhérents

Réunions de bureau

09 janvier à Donville

08 juillet à Granville

13 février à Coutances

26 août à Granville

mars bureau virtuel

10 septembre à Coutances

avril bureau virtuel

08 octobre à Granville

mai bureau virtuel

18 décembre à Granville

juin bureau virtuel

Assemblée générale le 15 février 2020 au Tanu

le matin, promenade randonnée découverte de la vallée de l'Airou autour du Tanu

Pique nique dans la salle des fêtes du Tanu

L'assemblée générale a réuni 41 personnes dont 5 associations représentées

Delphine a présenté les différents outils Internet (sites) permettant de trouver des informations environnementales et urbanistiques.

Conférences Évènements

En coorganisation avec « nous voulons des coquelicots Coutances »

06 mars 2020 conférence disparition des oiseaux de jardins à Coutances aux Unelles

01 octobre 2020 conférence du collectif de soutien des victimes des pesticides de l'ouest.

03 octobre 2020 Remise du prix Coccinelle à Maxime Delamare à Regnéville s/mer

Pour préserver et créer des haies bocagères.

Les commissions départementales ou locales et réunions

— 06/01/2020 Concertation publique Herberdière - Donville les Bains

— 11/01/2020 Atelier Herberdière - Donville les Bains

— 30/01/2020 CDNPS Sites et Paysages Saint-Lô JB

— 13/02/2020 CDPENAF Joël Saint-Lô

— 27/02/2020 PETR Sud Manche - Avranches

— 06/03/2020 CDNPS sites et paysages Joël Saint-Lô

- 12/03/2020 CDPENAF Joël Saint-Lô
- 28/05/2020 CDPENAF en visioconférence JB
- 16/06/2020 CDNPS sites et paysages en visioconférence JB
- 09/07/2020 CDNPS sites et paysages en visioconférence JB
- 09/07/2020 CDPENAF Saint-Lô AM
- 03/09/2020 CDPENAF Saint-Lô - JB
- 04/09/2020 Commission de suivi de la Charte Riverains Saint-Lô JB AM LaTt
- 16/09/2020 rdv acceptation des blocs de béton en mer - socio - fac de Caen
- 17/09/2020 CDPENAF Saint-Lô JB visio
- 18/09/2020 Réunion PAC à St Lô LT
- 18/09/2020 AG du CREPAN (Caen)
- 22/09/2020 Rencontre avec des représentants du conseil municipal de Gouville AM JB LT
- 24/09/2020 CDNPS Sites et Paysages, Saint-Lô, JB
- 01/10/2020 CDPENAF Saint-Lô - AM
- 08/10/2020 CDPENAF Saint-Lô - JB
- 12/10/2020 Coutances Réunion PLUi AM, LT
- 24/10/2020 Rdv avec l'OFB AM et IJ
- 28/10/2020 Rdv Avec le Conservatoire du Littoral à Granville AM , JB, LT , CH
- 02/11/2020 CDNPS Sites et Paysages - JB visio
- 12/11/2020 CDPENAF - JB visio
- 19/11/2020 CDNPS Nature - JB
- 01/12/2020 COFIL Captage d'eau - La Vendelée LT
- 08/12/2020 CDNPS Sites et Paysages - JB
- 09/12/2020 Coutances Réunion PLUI visio AM, LT
- 10/12/2020 CDPENAF - JB
- 17/12/2020 CDNPS Carrières - JB
- 17/12/2020 Réunion DDTM Tourbière de Baupte DC et A M.

Réunions des commissions :

04 mars au local de Manche-Nature à Coutances réunion commission « Bocage »

17 septembre aux Unelles à Coutances réunion commission « Bocage »

RDV Presse

14/10/2020 Ouest-France la Charte Riverains AM

Divers RDV téléphoniques presse,

Communiqués de Presse et lettres ouvertes

Lettre ouverte de Manche-Nature au Préfet de la Manche - principe de précaution épandages agricoles et pandémie 09/04/2020

Ré ensablement du littoral Saint-Jean le Thomas - communiqué de presse - 16/04/2020

Stérilisation des œufs de Goélands à Granville - communiqué de presse - 02/07/2020

Travaux de ré-ensablement de la plage de Saint-Jean Le Thomas. Communiqué de Presse
Manche-Nature 13/10/2020

Aide à la création d'associations locales ou de collectifs

Saint-Ovin « un air sain à Saint-Ovin »

Pirou

Saint Sauveur Village « Saint-Sauveur-Village Nature Environnement »